

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du mardi 17 septembre 2019
(2^{ème} séance sans quorum)**

DLB 2019/294

L'an deux mille dix-neuf et le mardi 17 septembre à 16h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : mardi 10 septembre 2019

Affichage de la convocation : mardi 10 septembre 2019

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Régis VIDAL, Jean-Marie AT, Jacques BOLINCHEs, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Jean-Luc GUIRAUDOU, Alain HUC, Christian JANTEL, Philippe MARTINEZ, Daniel RENAUD, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Olivier BRUN, Robert SOUQUE.

Absents excusés : Chantal GUILHOU, Catherine BOUSQUET, Jean-Claude RENAUD, Philippe AUDOUI, Geneviève JALBY, Marie-Hélène MATTIA, Robert GELY, Michel TRINQUIER, Alain RYAUx, Edgard SICARD, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Guy ASSEMAT, André ALBERTOS, Robert GAYRAUD, Gérard MILLAT, Louis BENTAJOu, Marion MAERTEN.

Secrétaire de séance : Philippe MARTINEZ

Objet : Décisions du Président

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions prises par le Président, en vertu des délibérations du 23 mai 2014 et 28 juin 2018, qui sont les suivantes :

DC 2019-24

OBJET : Consultation pour des prestations d'impression de supports visuels : covering - adhésifs Marché n° 2019-SER-13

De passer le marché relatif aux prestations d'impression de supports visuels (covering-adhésifs), avec la Société PRINT EVENT, 3 rue Christian André Benoit, 34670 BAILLARGUES, pour un montant maximum H.T de 200 000 €. Le marché est conclu pour une durée maximum de 4 ans à compter du 11 juillet 2019.

DC 2019-25

OBJET : Fourniture de carburant gaz naturel comprimé à la pompe -relance- Marché n° 2019-FOU-05

De passer le marché à procédure adaptée, relatif à la FOURNITURE DE CARBURANT GAZ NATUREL COMPRIME A LA POMPE (relance) avec la Société SEVEN OCCITANIE, Pôle Réalis, 710 rue Fabre de Saint Castor, 34000 MONTPELLIER, pour un montant estimatif total H.T de 200 000 €. Le marché est conclu pour une durée maximum de 2 ans à compter de sa notification à l'attributaire.

DC 2019-26

OBJET : Mise à disposition d'un terrain à titre gracieux à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

De conclure une convention de mise à disposition à titre gracieux, du terrain cadastré section n° B413 d'une contenance de 930 m² environ et B58 d'une contenance de 1 000 m² situé à PINET avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, représentée. par son Président, Monsieur Gilles D'ETTORE.

La convention débutera le 1^{er} Mars 2019 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Les obligations des parties sont portées dans le texte de la convention.

DC 2019-27

OBJET : Fourniture de 2 compacteurs mobiles à rouleaux Marché n°2019-FOU-16

De passer le marché relatif à la fourniture de 2 compacteurs mobiles à rouleaux, avec la Société PACKMAT SYSTEM, 28 Avenue Jean Jaurès, 70400 Héricourt, pour un montant H.T de 200 560.00 €. Le marché est conclu jusqu'au 02 décembre 2019.

DC 2019-28

OBJET : Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts du SMICTOM

De désigner Me Jean-Marc MAILLOT, domicilié 215 allée des Vignes-34980 MONTFERRIER SUR LEZ pour conseiller et, le cas échéant, représenter le SMICTOM dans le cadre de cette affaire, afin de défendre les intérêts de la collectivité.

DC 2019-29

OBJET : Transport et tri de collecte sélective Marché n° 2019-SER-19

De passer le marché relatif au transport et au tri de collecte sélective, avec la Société PAPREC, 7 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, pour un montant maximum H.T de 200 000.00 €. Le marché est conclu pour une durée de 2 ans.

DC 2019-30

OBJET : Fourniture des installations de surveillance anti-intrusion et incendie, équipant le parc immobilier de la collectivité et prestations de télésurveillance Marché n° 2019-FOU-17

De passer le marché relatif à la fourniture des installations de surveillance anti-intrusion et incendie, équipant le parc immobilier de la collectivité et prestations de télésurveillance, avec la Société ABSYS, 1 rue martin Luther King, 34500 Béziers, pour un montant maximum H.T de 219 000.00 €. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans.

DC 2019-31

OBJET : Fourniture de bennes pour les déchèteries Marché n° 2019-FOU-19

De passer le marché relatif à la fourniture de bennes pour les déchèteries, pour les lots suivants :

LOT N° 1 : Fourniture et livraison de bennes ouvertes à préhension polybenne

Pour un montant HT de 172.290,00 Euros

- o avec la Société VR CONTENEUR, sise 23 rue du Forgeron – 7711 DOTTIGNIES-BELGIQUE

LOT N° 2 : Fourniture et livraison de bennes spécifiques pour la collecte du verre à préhension polybenne

Pour un montant HT de 14.200,00 Euros

- o avec la Société TAM ROCH SASU – sise ZI du Larzat – rue du Moulin de la Jasse 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE,

LOT N° 3 : Fourniture et livraison de bennes amovibles 16m3 et 30 m3

Pour un montant HT de 17.500,00 €uros

- avec la Société TAM ROCH SASU – sise ZI du Larzat – rue du Moulin de la Jasse
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE.

DC 2019-32

OBJET : Réaménagement du casier n° 1 et travaux d'infrastructure du casier n° 2 de l'ISDI de Saint Thibéry

De passer le marché relatif au réaménagement du casier n°1 et travaux d'infrastructure du casier n°2 de l'ISDI de Saint Thibéry avec l'entreprise :

- BRAULT TRAVAUX PUBLICS – Route de Lespignan – 345900 BEZIERS
Pour un montant de total de : 190 348,60 € HT, décomposé ainsi :
 - Tranche Ferme = 182.348,60 € HT
 - Tranche Conditionnelle (Piézomètre) = 8.000 € HT.

DC 2019-33

OBJET : Fourniture et maintenance de solutions d'impression et de numérisation

De déclarer sans suite, pour des motifs d'intérêt général, la consultation en procédure adaptée lancée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, concernant la fourniture et la maintenance de solutions d'impression et de numérisation. En effet, l'absence de concurrence ne permet pas d'obtenir l'offre la plus avantageuse.

DC 2019-34

OBJET : Mission d'assistance à l'étude d'aménagement paysager du projet d'une nouvelle ISDI sur la commune de ROUJAN (34)

De signer un contrat avec la société DURAND PAYSAGE, représentée par son responsable Jean-Paul DURAND, architecte paysagiste domiciliée 49 rue Xavier Tronc – 34128 GARONS.

Dit que le montant de cette étude s'élève à la somme 9 500 € HT, se décomposant comme suit :

- 1^{ère} phase : Analyse et diagnostic du site : 3 000.00 € HT,
- 2^{ème} phase : Analyse des impacts visuels et paysagers : 2 850.00 € HT,
- 3^{ème} phase : Illustration du projet paysager de réaménagement final : 3 650.00 € HT

Les factures conformes aux règles de la Comptabilité Publique seront mandatées dans un délai global de 30 jours à compter de leur réception à chaque fin de phase.

DC 2019-35

OBJET : Renouvellement d'une solution de dématérialisation et de Gestion Electronique de Documents (GED)

De renouveler le contrat de fourniture de 19 licences GED, assorti d'une maintenance et télémaintenance du système, avec la société BNP PARIBAS Leasing Solutions 12, Rue du Port 92022 NANTERRE Cedex pour la partie location de licence et ELIT SOLUTIONS, domiciliée PAE Mercorent - Rue Alphonse Beau de Rochas 34500 BEZIERS pour la partie maintenance.

Le montant de la location des licences facturées par BNP PARIBAS Leasing Solutions est de 459 euros H.T par mois, soit 550,80 euros TTC pour une durée de 60 mois.

La maintenance sera facturée mensuellement, sur la même durée que la location des licences, au prix de 75 euros H.T/mensuel, soit 90,00 euros TTC.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

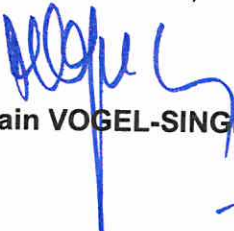
A l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu des décisions sus exposées.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 27/09/2019 et de sa publication le 27/09/2019

A Nézignan l'Évêque, le 27/09/2019